

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2017	Projet de Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	

Carbon-Blanc - Projet de territoire - Ouverture de la concertation réglementaire

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – Préambule – Contexte

La commune de Carbon-Blanc souffre d'une dichotomie de son centre, constitué d'une part d'un bâti continu (village-rue) et d'autre part d'un quartier récent construit en retrait d'un point central que constitue l'église, avec une architecture de plan masse fermée et mal reliée au tissu urbain environnant, le clos Favols.

La redynamisation de ce centre-ville et l'affirmation de la centralité de la commune dépendent de la synergie à trouver entre les activités de commerce et les activités publiques et privées. Ces dernières pâtissent en effet d'une accessibilité peu lisible, de services publics trop fragmentés géographiquement, en dépit d'une offre de stationnement abondante.

Pour avancer sur cet objectif de redynamisation du centre-ville, la commune a inscrit la réalisation d'une étude urbaine dans le cadre de son contrat de co-développement. En outre, par délibération n°2015/0309 du 29 mai 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a instauré un périmètre de prise en considération sur le secteur Centre Ville.

A l'automne 2015 une équipe d'architectes, urbanistes et paysagiste a été mandatée par Bordeaux Métropole afin d'apporter leur vision d'experts sur ce territoire. En juillet 2016, cette équipe constituée de l'AUC, Flint et Haristoy, a été missionnée afin de définir et décliner un projet de territoire sur la commune de Carbon-Blanc à l'horizon 2030 à travers principalement la restructuration du centre-ville et la mise en lumière de l'identité du territoire communal par la valorisation de sa dimension paysagère.

Cette approche est fondée notamment sur la rationalisation du parc d'équipements publics communaux vieillissants et les opportunités offertes pour les recomposer en centre-ville. Cette dynamique entraîne finalement des évolutions sur l'ensemble du territoire communal.

Au terme de cette réflexion achevée en novembre 2016, le projet tire parti pour une offre diversifiée en logement. De plus, les démolitions/reconstructions des équipements publics communaux permettent de répondre au plus près des besoins actuels et futurs de la population dans un souci de rationalisation des usages notamment par la mutualisation des fonctions. Pour finir, le projet ambitionne également de repositionner la mairie dans l'actuelle école Barbou, libérant un parvis généreux, véritable trait d'union entre le clos Favols et la rue Austin Comte.

De même, le secteur du Faisan est conforté dans sa fonction récréative et sportive par le repositionnement des équipements sportifs du complexe Gaston Lacoste. Ceci participe au projet d'ensemble de valorisation de la plaine du Faisan.

Plus largement, le projet de territoire vient révéler l'armature paysagère du territoire carbon-blannais. Du nord au sud de la commune des écrins végétaux, de taille et d'usages variables, offrent des espaces de respiration au sein d'un tissu urbain déjà largement constitué. Les plus remarquables sont situés au nord et au centre de la commune : les Roches avec le domaine Martres et la plaine des sports et de loisirs du Faisan. Sans oublier, le ruisseau du Guâ, tour à tour enserré entre le noeud autoroutier et les zones d'activités, puis canalisé et bétonné. Toutes les composantes de ce paysage carbon-blannais communiquent et font écho aux paysages du parc des coteaux et des ripisylves des esteys.

Ainsi le projet paysager se propose de mettre en relation par la piste cyclable existante, et ses possibles extensions ces différentes « pièces de verdure » communales.

Au cours de cette étude, la Ville de Carbon-Blanc, en lien avec Bordeaux Métropole, a mené une concertation volontaire auprès des acteurs du territoire, dont les associations et les habitants.

Au regard des dernières réflexions et orientations de ces études, il est désormais nécessaire d'ouvrir une concertation réglementaire portant sur le projet de territoire de Carbon-Blanc.

II– Mise en place de la concertation

Les études d'urbanisme lancées en 2015 par Bordeaux Métropole et suivies conjointement par la Ville de Carbon-Blanc ont d'ores-et-déjà permis de définir les objectifs suivants :

- développer une offre d'habitat mixte proposant des logements en accession libre, accession à prix modéré, accession sociale et locatif social,
- assurer un niveau d'équipements municipaux en adéquation avec la densification,
- maîtriser l'insertion urbaine du projet en lien avec l'urbanisation existante et le contexte environnemental.
- assurer un maillage doux préservant les qualités paysagères du site et offrant des cheminements apaisés aux futurs habitants.

Conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, il convient que Bordeaux Métropole, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la Ville de Carbon-Blanc.

Un registre et un dossier, en deux exemplaires, seront respectivement déposés :

- l'un à la mairie de Carbon-Blanc,
- l'autre au siège de Bordeaux Métropole – Cité Municipale – Direction appui administrative et financière – 6ème étage.

Ils pourront y être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles. Le dossier de concertation sera également disponible en ligne sur le site Internet de Bordeaux Métropole *participation.-bordeaux-metropole.fr* afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.

Le dossier comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement ;
- un dossier illustré.

De plus, une réunion publique a minima sera organisée au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en Mairie de Carbon-Blanc et au siège de notre Etablissement public, la publicité de la clôture de cette concertation sera également annoncée par voie de presse avant délibération du Conseil de Bordeaux Métropole visant à en approuver le bilan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération n°2015/0309 du 29 mai 2015, par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a instauré un périmètre de prise en considération sur le secteur Centre ville, de Carbon-Blanc

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient d'assurer une concertation réglementaire sur le projet de territoire de Carbon-Blanc.

DECIDE

Article 1 :

L'ouverture à la concertation du projet de territoire, de Carbon-Blanc.

Article 2 :

Les objectifs du projet ouvert à la concertation tels que présentés dans le rapport sont approuvés.

Article 3 :

Les modalités de cette concertation telles que décrites dans le rapport de présentation sont arrêtées.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à fixer la date de clôture de cette concertation.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
	Monsieur Michel DUCHENE